



Affiché le 11/04/2024

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 avril 2024

OBJET : Attribution du marché « Travaux de confortement du quartier de la Lèbre sur la route communautaire du Rémaurian, commune de Bendejun » (n°2023-14)

Décision n° 24 04 01

***Étaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin*

***Absent :** Monsieur Jean-Marc Rancurel*

Vu le Code de la Commande Publique, notamment en son article R. 2123-1,1°,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire n° 23 09 04 en date du 07 septembre 2023 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment au niveau des marchés par laquelle le bureau est autorisé à « *prendre toute décision concernant la préparation, le lancement, la passation et la signature des marchés publics de travaux, de fournitures, de services ou de prestations intellectuelles, et avenants corollaires qui peuvent être passés en procédure adaptée comprise entre d'une part les seuils des marchés en procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence préalable dont la valeur estimée correspond au seuil défini par l'article R2122-8 du Code de la Commande publique et d'autre part les seuils des procédures formalisées tels que définis par l'article L 2123-1 du code de la commande publique, lorsque les crédits sont prévus dans le budget* »,

Considérant le lancement de la consultation relative aux travaux de confortement du quartier de la Lèbre sur la route communautaire du Rémaurian (commune de Bendejun) en date du 10 novembre 2023,

Considérant qu'il s'agit d'un marché ordinaire de travaux passé en procédure,

Considérant les conclusions de l'examen des offres reçues eu regard des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation de cette procédure,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, propose d'attribuer le marché à la Société Garelli (724 boulevard du Mercantour – 06 200 Nice) pour un montant de 173 845,00 € HT

Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux de confortement du quartier de la Lèbre sur la route communautaire du Rémaurian, commune de Bendejun » (n°2023-14) à l'entreprise Garelli (724 boulevard du Mercantour – 06 200 Nice) pour un montant de 173 845,00 € HT,

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



The image shows a blue ink signature of C. Piazza over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS', '55 bis RD 2204', and '06440 BLAUSASC'. The stamp is partially obscured by the signature.